This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

7. e. 6

MÉMOIRE

SUR

UN DOCUMENT INÉDIT

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES LANGUES ROMANES.

EXTRAIT DU TOME XXI, 1re PARTIE,

DES MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

MÉMOIRE

SUR

UN DOCUMENT INÉDIT

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES LANGUES ROMANES,

PAR M. EGGER.

PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LVII.

LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
15 APR. 1929
OF OXFORD

MÉMOIRE

SUR

UN DOCUMENT INÉDIT

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES LANGUES ROMANES.

Le document que je me propose de faire connaître et d'éclaircir, dans ce Mémoire, par le rapprochement de quelques pièces analogues, est un document bilingue. Il comprend : 1° le Symbole de la Foi, en grec, et en langue franque ou romane, mêlée de quelques mots latins; 2° le *Pater* en grec et en latin, le tout de la main d'un copiste grec. L'intérêt de ce document, peut-être unique en son genre, dépendant surtout de la date même où on le rapportera, je crois devoir m'attacher d'abord à marquer l'âge du manuscrit qui nous l'a conservé.

Le manuscrit grec n° 2408 de la Bibliothèque impériale, que notre savant confrère M. Hase a plus d'une fois signalé aux auditeurs de son cours de paléographie, et sur lequel M. de Rochefort a jadis publié une notice[1], se divise en trois parties bien distinctes :

1° Quatre feuillets d'écritures diverses, contenant des fragments relatifs à la liturgie et au comput ecclésiastique;

[1] *Notices et Extraits des manuscrits*, vol. I, p. 131-155. Malheureusement le travail de M. de Rochefort est incomplet et inexact à beaucoup d'égards.

2° Du feuillet 5 au feuillet 199, un Lexique de mots grecs extraits des auteurs sacrés et des auteurs profanes : c'est l'ouvrage même sur lequel M. de Rochefort s'est particulièrement étendu dans sa Notice, et dont l'importance paraît avoir échappé aux derniers éditeurs de Suidas, d'Hésychius et des Étymologiques; du moins, le manuscrit 2408 n'est signalé ni dans les préfaces, ni dans les recueils de variantes qui accompagnent le texte des éditions les plus récentes de ces lexiques;

3° Une cinquantaine de pièces diverses de grammaire, d'histoire, de théologie, etc., dont l'une permet de fixer par approximation la date du manuscrit. Cette pièce, l'avant-dernière de celles qui sont de la même main que le lexique, est une liste des soixante et treize empereurs qui régnèrent à Constantinople, depuis Constantin le Grand jusqu'à Alexis Ducas Murzuphle, dont le règne éphémère finit dès l'occupation de Byzance par les Croisés, *οὗ βασιλεύοντος*, dit l'auteur de la liste, *παρεδόθη ἡ Κωνσταντινούπολις παρὰ τῶν Λατίνων ἐν ἔτει ϛ̅ ψ̅ ι̅ β̅, ἰνδικτίωνος ι̅β̅, ἀπριλλίου μηνὸς ἡμέρᾳ β̅*, c'est-à-dire l'an 6712 de l'ère mondaine de Constantinople (1204 de l'ère chrétienne), la 12e année de l'indiction, le 2 du mois d'avril. Or, il est très-probable que si, à l'époque où le manuscrit fut achevé, la dynastie grecque eût été déjà rétablie sur le trône, le copiste de cette nomenclature n'eût pas manqué de la reprendre avec Michel Paléologue, le premier souverain national après l'expulsion des Francs. On peut donc admettre, avec beaucoup de vraisemblance, que le manuscrit 2408 a été écrit entre 1204 et 1261.

On lit, il est vrai, sur le dernier feuillet la note suivante de l'abbé Sallier : « Videtur scriptus hic codex circa annum Christi « 1270 », et plus bas : « Codex scriptus manu Athanasii Hamar- « toli, ejusdem scilicet qui scripsit codicem 2753. » Mais cette

assertion se fonde uniquement sur la ressemblance des écritures; or, dans le manuscrit 2753 (aujourd'hui 2654), terminé par une souscription du moine Athanasius, et formellement daté de l'an du monde 6781, 1273 de l'ère chrétienne; dans ce manuscrit, dis-je, les feuillets 142 à 165 ressemblent seuls par l'écriture à la partie qui nous occupe dans le manuscrit 2408; le reste est certainement d'une autre main et d'une main plus moderne, celle même qui a signé et daté le manuscrit. Le rapprochement établi par Sallier entre les deux manuscrits est donc pour nous de nulle valeur. Mais, ce rapprochement fût-il exact de tout point, on concevrait encore que le même copiste ait pu, à plusieurs années de distance, écrire deux volumes où sa main soit reconnaissable. Ainsi, de toute façon, le manuscrit 2654 ne nous fournit point la date du manuscrit 2408, et ce dernier appartient très-probablement presque tout entier (depuis le cinquième feuillet jusqu'à la fin) à la première moitié du XIII^e^ siècle, comme d'ailleurs le montre assez bien le caractère général de l'écriture.

Cela posé, venons au document en question. Il se lit au folio 223 verso et suivant du manuscrit 2408, entre deux morceaux sur des sujets différents, à savoir : 1° une généalogie de sainte Anne; 2° un extrait de la Δογματικὴ πανοπλία de Zigabenus[1], contenant le prétendu témoignage de l'historien Josèphe sur Jésus-Christ. Les mots grecs sont écrits en lettres rouges; les mots francs ou latins sont en lettres noires. L'écriture offre peu d'abréviations; sauf en deux ou trois endroits, que je noterai, la leçon n'en est jamais douteuse. J'ai reproduit les divisions souvent bizarres du texte. Mais, tandis que le copiste a écrit d'un seul trait et sans alinéa les mots de l'original grec et ceux de la traduction romane ou latine, j'ai disposé,

[1] Voir, sur cet auteur, Fabricius, *Bibliotheca græca*, t. VIII, p. 328, ed. Harles.

pour rendre la lecture plus facile, le texte et la traduction sur deux colonnes parallèles. En outre, il m'a semblé utile de récrire, aussi bien que je l'ai pu, en lettres latines les sons que le copiste s'efforçait de rendre avec les caractères de l'alphabet grec. On remarquera que ses procédés de transcription attestent une prononciation du grec tout à fait conforme à celle qui a prévalu depuis tant de siècles en Orient, et qui est remplacée dans nos écoles par la prononciation érasmienne. Par exemple, pour rendre le son de notre *d*, le copiste grec écrit d'ordinaire les deux lettres *ντ*; pour le son de notre *v*, il emploie un *β*. Il représente le son de notre *i* tantôt par *η*, tantôt par *υ*, tantôt par la diphthongue *οι*. Quant à l'accentuation des mots néolatins, elle est d'une étrange irrégularité, et je n'ai cru devoir en tenir compte, dans la transcription en lettres françaises, que pour certains mots où l'utilité de cette observation sera bientôt appréciée. D'autres remarques de ce genre trouveront mieux leur place, soit au bas du texte et sous forme de notes, soit dans la discussion critique qui suivra le texte, que j'ai hâte de placer sous les yeux du lecteur.

ΤΟ ΆΓΙΟΝ ΣΎΜΒΟΛΟΝ

διά τε τῆς λατινικῆς καὶ ῥωμαϊκῆς γλώττης (1).

Πισ/εύω — *Κρέτ/ω* — Cretto (2)
εἰς ἕνα Θεόν — *ὰ ἵν τέω* — a in deo
πατέρα — *πάτρεμ* — patrem
παντοκράτορα — *μόννποτάντε* (3) — monnpotante (*pour* omnipotente?)
ποιητήν — *κρϊτουρ* — critour
οὐρανοῦ καὶ γῆς — *σέλεαντέρρα* — seleanterra
ὁρατῶν τε — *κϊ σε βόετ* — ki se voet
πάντων — *τε τούτ* — te tout
καὶ ἀοράτων — *ένού σε βόετ* — enou se voet
καὶ εἰς ἕνα — *έα ἵν* — ea in

κύριον — ντόμνης — domnis (4)
Ἰησοῦν — Γκϊζοῦν — Gcizoun
Χριστόν — Κρίστον — Criston
τὸν υἱόν — φίλϊου — filiou
τοῦ θεοῦ — ντέους — deus
τὸν μονογενῆ — λὶν σούλ — lyn soul
τὸν ἐκ τοῦ πατρός — κὶν τοῦ πέρ — ki dou per
γεννηθέντα — σανέϊστε — sa neiste (soit né)
πρὸ πάντων — ἀβάουντε τούτ — avaounte (5) tout
τῶν αἰώνων — ντελαούς — delaous (6)
φῶς — κλάρτ — clart
ἐκ φωτός — ντέ κλαρτέ — dé clarté
θεὸν ἀληθινόν — ντέω βερυτάτω — deo verytato
ἐκ θεοῦ ἀληθινοῦ — ντε παρτέω βερυτατούμ — de par teo veritatum
γεννηθέντα — ναϊστέ — naisté
οὐ ποιηθέντα — νου φαιστέ — nou faisté
ὁμοούσιον — ντί ουν ρύεν — di oun ryen
τῷ πατρί — πάτρούμ (sic) — patroum
δι' οὗ τὰ πάντα — παρὴ (sic) τούτ — pari tout (7)
ἐγένετο — σε φύρετ — se fyret
τὸν δι' ἡμᾶς — κὶ πουρ νούι — ki pour noui
τοὺς ἀνθρώπους — ὅμνοις — omnis (homnis, homnes, hommes)
καὶ διὰ τὴν ἡμετέραν — έπουρ λα νόστρα — epour la nostra
σωτηρίαν — σαβετέ — saveté
κατελθόντα — ντεσεντή — dessendi
ἐκ τῶν οὐρανῶν — ντε σίελς — de ciels
καὶ σαρκωθέντα — ἒ σεντζιαρνᾶ — e s'enziarna
ἐκ πνεύματος ἁγίου — ντὲ σπϋρὶ σάντι — de spyri santi
καὶ Μαρίας τῆς παρθένου — έντε Μαρίαι βεριτζίεναι — ede Marie verziene
καὶ ἐνανθρωπήσαντα — ἒ, σεομανιτά — e se omanita
σταυρωθέντα τε — έ, σεο κρυξιφᾶ — e seo cryxifa
ὑπὲρ ἡμῶν — πουρ νούι — pour noui
ἐπὶ Ποντίου Πιλάτου — ντε Πιλάτος Πόντιος — de Pilatos Pontios
καὶ παθόντα — σὲμπενᾶ (sic) — [e] s'empena
καὶ ταφέντα — έσοῦ στέρραγ (sic) — esou sterra (8)
καὶ ἀναστάντα — έρρεσοῦσιτᾶ (sic) — erressoussita

τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ — λε τίερ τζίουρ — le tier tziour (9)
κατὰ τὰς γραφάς — συγκλοῦν λὲς σκριτούραις — syncloun (10) les scritoures
καὶ ἀνελθόντα — ἐ μουντᾶ — emounta
εἰς τοὺς οὐρανούς — ἀο σίελς — ao ciels (11)
καὶ καθεζόμενον — ἐσασησί — es'assist
ἐν δεξιᾷ — ἀν τάσιρε — a dastre
τοῦ πατρός — ντουπέρ — douper
καὶ πάλιν — ἀγκόρα — [e] ancora
ἐρχόμενον — βαινδοντ — venaont
μετὰ δόξης — ἀγκλόερα — angloera
κρῖναι — ντζιουσιιζέρ — dziustizer
ζῶντας — βιβᾶς — vivas
καὶ νεκρούς — ἐ μόρς — e mors
ζῶντας καὶ νεκρούς — λε βεῖς ε, λε μόρς — lé vis e lé mors
οὗ — τα κί — ta ki (12)
τῆς βασιλείας — ντε λανεατέ — de laneaté (13)
οὐκ ἔσται τέλος — νού νια φήν — nou nia fin
καὶ εἰς τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον — ἐ αλε σπυρίτ σάντ — e ale spirit sant
τὸ κύριον — λε σινιουρέ — le siniouré
καὶ ζωοποιόν — ἐ βίε φάσιεμ — e vie fastem (14)
τὸ ἐκ τοῦ πατρός — κεντουπέρ : ντου φίλιοι — ke dou per : dou filii.

Ici le copiste s'arrête pour prendre acte de sa propre orthodoxie contre ce qu'il appelle « le blasphème » des chrétiens d'Occident.

Αἱ δύο αὗται λέξεις εἰσὶ τὸ βλάσφημα τῶν Λατίνων· δύνανται γὰρ εἰπεῖν κεντουπέρ ἤγουν τοῦ πατρός, καὶ τοῦ φίλιοι ἐᾶσαι, ἤτοι τοῦ υἱοῦ· ἀλλ' ὡς κληρονόμοι τοῦ Οὐαί λέγουσι τὸ ἐκ τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ ἐκπορευόμενον· ἡμεῖς δ' ὀρθοδόξως ἀνατρέπομεν τὸ τούτων βλάσφημον λέγοντες τὸ ἐκ τοῦ πατρὸς ἐκπορευόμενον. Τὸ δὲ ἐκ τοῦ πατρὸς ἐκπορευόμενον δηλοῖ κατὰ τὴν Λατίνων λέξιν σανέισι — sa neist (15).

Puis il reprend :

τὸ σὺν πατρί — κι άντρεπέρ — ki antreper
καὶ υἱῷ — ἐ φίλιο — e filio
συνπροσκυνούμενον — ἄν τρεσαουρε — antres aouré

καὶ συνδοξαζόμενον — ἐαντρεσαγκλόερε — eantresangloeré (16)
τὸ λαλῆσαν — κὶν ϖαρλᾶ — kin parla
διὰ τῶν ϖροφητῶν — ϖαρλὲ ϖροφαῖς — par lé profès
εἰς μίαν — ἀ ἰναν — a inan
ἁγίαν — σαίντα — senta
καθολικήν — καθόλικ — catholic
καὶ ἀποσ/ολικήν — ἐ ϖύσ/ελικ — e pystelic (?)
ἐκκλησίαν — γκίζε — Gcize (17)
ὁμολογῶ — ζϊ εξαχῆ — zi ezachi (18)
ἐν βάπ/ισμα — ἶν μπατίσμε — hin batisme
εἰς ἄφεσιν ἁμαρτιῶν — ἀπαρ τοῦν ντεπύτζεες — apar toun de pytzees
ϖροσδοκῶ — ἐαντένς — e antens
ἀνάσ/ασιν νεκρῶν — ρεσενσίουν (19) ντεμόρς — ressensioun demors
καὶ ζωήν — ἐ βίε — e vie
τοῦ μέλλοντος αἰῶνος — τοῦ τένς κιν τὲτ βενὴρ — tou tens ki det venir
ἀμήν — ἀμάν — aman.

Le copiste continue, sans paraître se douter que la traduction du *Pater* n'est plus dans la même langue que celle du *Credo :*

ΤΟΙΟΥΤΟΤΡΌΠΩΣ ΚΑΙ ΤΌ ΠΆΤΕΡ ΗΜΩΝ.

Πάτερ ἡμῶν — Πάτερ νόσ/ρουμ — Pater nostroum
ὁ ἐν τοῖς οὐρανοῖς — κί ες ἶν τζέλοις — ki es in tzelis
ἁγιασθήτω — σαντιφιτζέτουρς (sic) — santifitzetours
τὸ ὄνομά σου — νόμε τούουμ — nome tououm
ἐλθέτω — ἀμβίνιαθ — amviniath
ἡ βασιλεία σου — ρένουμ τούουμ — renoum tououm
γενηθήτω — φίαθ — fiath
τὸ θέλημά σου — βολουντας τούαμ — volountas touam
ὡς ἐν οὐρανῷ — σικούθ ἰν τζέλῳ — sicouth in tzelo
καὶ ἐν τῇ γῇ — ἐθ ἰν τέρρα — eth in terra
τὸν ἄρτον ἡμῶν — ϖάνεμ νόσ/ρουμ — panem nostroum
τὸν ἐπιούσιον — κοτήτια — cotitia [noum?] (20)
δὸς ἡμῖν — δδὰ νόββις (sic) — dda nobbis
σήμερον — ὄδε — ode
καὶ ἄφες ἡμῖν — ἐθ δμϊτε νόββις — eth dmite nobbis

τὰ ὀφειλήματα ἡμῶν — δέββιτα νόσ/ρα — debbita nostra
ὡς καὶ ἡμεῖς — σίκουθ έθ νός — sicouth eth nos
ἀφίεμεν — διμιττιββους — dimitibbous
τοῖς ὀφειλέταις — δεμβιτόριβους — dembitoribous
ἡμῶν — νόσ/ρουμ — nostroum
καὶ μὴ εἰσενέγκῃς — έθνειυδούκας — ethneindoucas
ἡμᾶς — νὸς — nos
εἰς πειρασμόν — ἰντεντετζίονε — intentetzione (21)
ἀλλα ῥῦσαι ἡμᾶς — σέθ (22) λίπερα νός — seth lipera nos
ἀπὸ τοῦ κακοῦ πονηροῦ (sic) — ἀμάλω — amalo
ἀμήν — ἀμάν — aman.

Après la lecture de ce singulier document, la première observation qui se présente à l'esprit, c'est que nous n'en avons pas sous les yeux la rédaction originale, mais seulement une copie. En effet, 1° l'écriture, malgré quelques traits douteux, qui çà et là nous arrêtent, atteste une main exercée et un certain effort de calligraphie; on n'écrit pas ainsi le brouillon d'une traduction tant soit peu difficile. 2° Diverses syllabes, évidemment omises ou altérées, comme dans les mots qui répondent à *οὐρανοῦ καὶ γῆς*, à *τῶν αἰώνων*, à *τῆς βασιλείας*, à *ὁμολογῶ*, à *καὶ ἀποστολικήν*, montrent un copiste qui ne lisait pas sans peine l'original placé sous ses yeux, qui, peut-être même, le lisait quelquefois avec négligence. 3° On a pu remarquer que les mots *ζῶντας καὶ νεκρούς* sont deux fois répétés, et traduits de deux manières différentes; or, le manuscrit porte en marge, à cet endroit, et d'une écriture semblable à celle du texte, quoique un peu moins grosse, la note que voici : *ὧδε διπλάζει ὁ λόγος*, par laquelle le copiste prend acte d'une répétition qu'il lisait sur l'original, et dont, apparemment, il ne voulait pas être accusé lui-même. 4° Un indice plus subtil, mais non moins convaincant à mes yeux, c'est que les accents placés par le copiste grec sur un grand nombre de mots ro-

mans sont contraires à la prononciation latine, ce qui n'a pu arriver ni à un traducteur connaissant bien la langue dans laquelle il traduit, ni même à un Grec ignorant les langues romanes, mais à qui un Latin aurait dicté cette version de son Symbole. Dans ces deux cas, en effet, les signes d'accents placés sur les mots romains y représenteraient fidèlement l'accentuation usuelle des peuples occidentaux. Or il n'en est pas toujours ainsi dans notre manuscrit. Pour citer quelques exemples, si dans *a dástre* pour *ἐν δεξιᾷ*, et dans *saínta* pour *ἁγίαν*, l'accent roman a été maintenu, il est, au contraire, méconnu et mal placé dans *sinioúré* (seigneur) pour *κύριον*, dans *pýtzees* (péchés) pour *ἁμαρτιῶν*, dans *vaïσlé* (né) pour *γεννηθέντα*, etc. Ces infractions n'indiquent-elles pas une personne qui *lisait* le roman, mais qui n'était accoutumée ni à l'entendre ni à le prononcer?

Des raisons qui précèdent, je crois pouvoir conclure que tout ce document ne nous est représenté aujourd'hui que par une transcription très-incorrecte. Or, comme le ms. n° 2408 nous a déjà paru antérieur à l'an 1261, il s'ensuit que l'original sur lequel on l'a copié doit être d'une date plus voisine encore de la prise de Constantinople par les Croisés. Un second point qu'il est facile d'établir, c'est que, dans le document primitif, le Symbole grec a servi de texte à la traduction en dialecte néo-latin, et non le Symbole néo-latin à la traduction grecque. En effet, non-seulement les mots grecs précèdent toujours ici les mots qui leur correspondent dans la version néo-latine; mais encore l'ordre des mots, dans cette dernière, pour suivre de plus près l'ordre des mots grecs, devient quelquefois contraire à toute syntaxe romane. Ainsi, dans ce passage : *ὁρατῶν τε πάντων καὶ ἀοράτων, ki se voet te tout enou ki se voet;* et dans cet autre : *οὗ τῆς βασιλείας οὐκ ἔσται τέλος, da ki de la reaté*

nou nia fin, il est évident que l'interprète a voulu, bon gré mal gré, calquer sa phrase sur l'original grec. Peut-être aura-t-il dicté à quelque Grec, qui lui récitait successivement chaque morceau de l'original pour en recueillir la traduction; et ce Grec lui-même, ignorant sans doute les langues de l'Occident latin, a noté, comme il a pu, avec certaines hésitations, les sons qu'il entendait. De là, cette double traduction des mots *ζῶντας καὶ νεκρούς*, *vivas* (pour *vivants*) *e mors,* puis *le vis et le mors;* de là l'omission fréquente des particules de liaison, comme la conjonction *καί*; l'omission, plus grave encore, de la préposition *de* dans les mots qui traduisent *οὐρανοῦ καὶ γῆς*; de là, tant d'altérations plus ou moins barbares des mots romans, altérations sous lesquelles ils sont parfois méconnaissables. Tous ces défauts s'expliquent par une égale inexpérience de la part du traducteur et de la part de l'écrivain grec qui recueillait la traduction sous sa dictée.

Quant à la rédaction que nous avons sous les yeux, elle témoigne aussi d'une grande négligence. Le titre principal : *Τὸ ἅγιον σύμβολον*, etc., n'annonçait que le Symbole de la Foi. Le rédacteur y ajoute le *Πάτερ ἡμῶν*, et cela sans s'apercevoir que ce second morceau est traduit, non pas dans la même langue que le précédent (*τοιουτοτρόπως*), mais en latin ancien. Il est vrai que le nombre assez considérable de mots purement latins que renferme la traduction du *Credo* a pu causer quelque trouble à un esprit peu lettré, et lui laisser croire que les deux traductions étaient l'une et l'autre en langue latine. D'ailleurs on sait que, pour les hommes de l'Orient, tous les peuples de l'Occident s'appelaient des *Latins.*

On peut, en effet, conjecturer que l'auteur de la rédaction du Symbole conservée dans le manuscrit 2408 est quelque moine byzantin qui tenait fermement au schisme oriental,

comme on tiendrait à la véritable orthodoxie, et que scandalisait dans le Symbole romain l'addition des mots *filioque,* objet de tant de controverses entre l'Église d'Orient et le saint-siége (23). Lorsque les chefs de la quatrième croisade arrivèrent devant Constantinople, pour prix des secours qu'ils promettaient au jeune Alexis Comnène contre l'usurpateur, on sait qu'ils imposèrent à ce prince de fort dures conditions, entre autres, et avant tout, celle d'abjurer le schisme et de se soumettre à l'Église romaine (24). Si l'empereur et le clergé de Constantinople se résignèrent à cette abjuration, ce ne fut pas, on peut le croire, sans protester secrètement contre la violence qui leur était faite. A plus forte raison, hors de Constantinople, et dans les cloîtres, où pénétrait moins facilement la tyrannie des Latins, le Symbole schismatique dut garder toute son autorité sur les consciences. La résistance des Grecs à l'Église romaine s'accroissait d'ailleurs de toute l'antipathie excitée par la domination des Francs. Ainsi s'explique assez bien l'anathème lancé contre l'*hétérodoxie* romaine par le rédacteur de notre symbole bilingue. Ainsi ce document se rattache à l'un des plus remarquables incidents de la quatrième croisade; et peut-être n'était-il pas sans intérêt pour l'histoire de recueillir, parmi les débris de l'érudition byzantine, cette étrange protestation du patriotisme et de la liberté religieuse contre la servitude apportée aux Grecs par les armées de l'Occident.

Mais la version romane du Symbole, que le manuscrit 2408 nous a transmise, a pour nous un autre genre d'intérêt, un intérêt plus direct et plus national.

Les traductions en langue vulgaire des prières de l'Église sont assez rares au moyen âge et de date assez récente. Pour ma part, je n'ai pu retrouver que quatre versions du *Credo* en

langue d'oïl; encore, de ces quatre versions, une seule reproduit le formulaire canonique de Nicée; les autres se rapportent chacune à quelqu'un des nombreux textes du Symbole qui, avant ou même après le célèbre concile, circulaient parmi les chrétiens orthodoxes (25).

Les quatre traductions romanes dont je parle sont un complément naturel de celle qui fait l'objet principal de ce mémoire:

1° *Credo,* dit du Sire de Joinville, publié en 1837, par la Société des bibliophiles français, d'après un manuscrit unique de la Bibliothèque royale, qui paraît avoir été écrit vers le même temps que le manuscrit grec 2408. A supposer que ce document et le commentaire théologique qui l'accompagne ne viennent pas de Joinville lui-même, ils viennent certainement de quelque autre compagnon du saint roi, qui l'avait suivi en Palestine (26). Ce *Credo* français n'est pas rédigé sur le symbole de Nicée; il est beaucoup plus court, et il ne mentionne même pas le dogme de la *procession du Saint-Esprit.* Le commentaire contemporain ne mentionne pas davantage les difficultés auxquelles ce dogme avait donné lieu, et qui furent une des causes de la séparation entre l'Église de Rome et celle de Constantinople. Voici le texte, tel qu'il est divisé dans le manuscrit :

Ie croi en Dieu le pere tout poissant le creator dou ciel et de la terre
et en Ihesu Crit son fil notre seignor
qui est conceuz dou saint esperit
ne de la virge Marie
qui souffri de souz Ponce Pylate
et fu crucefiez et mor
et fu encevelis
il descendi en anfer
et au tier iour resucita de mort
il monta es ciaux

et siet à la destre lou pere tout poissant .
ie croi ou Saint Esperit et si croi en Sainte Eglise
et ou pardon des pechiez qui nous est fait par les sacremens de sainte eglise
et si croi la resurrection de la char
et la vie pardurable. Amen.

2° *Credo,* qu'on lit dans un beau missel de la Bibliothèque impériale, n° 6843², fol. 223, où il m'a été obligeamment signalé par mon savant confrère M. Paulin Paris. Ce morceau est d'un siècle environ postérieur au précédent; il reproduit le formulaire même que nous offre le ms. grec 2408.

LA CREDO QUE ON DIT A LA MESSE.

Je croy en un seul Dieu pere tout puissant faiseur du ciel et de la terre, de toutes choses visibles et invisibles, et en un seul seigneur Ihû Crist seul engendre filz de Dieu et nes du pere devant tous les siecles. Dieu de Dieu, lumière de lumière, Dieu le vray de Dieu le vray, engendré non pas fait, substancieus au pere par lequel toutes choses sont faites, qui pour nous hommes et pour nostre salut descendi des cielx, et est encharne du Saint Esperit en la vierge Marie et est fait homme. A de certes icelui crucifié pour nous soubz Ponce Pilate, souffri mort et fu enseveli, et resuscita au tiers jour selonc les escriptures, et monta ou ciel et se siet a la destre du pere, et de rechief est a venir jugier en gloire les vifs et les mors, duquel le royaume n'aura ja fin; et ou Saint Esprit et vivifiant seigneur qui ist du pere et du filz, qui est aoure ensemble avec le pere et le filz et est aussi glorifie; qui parla par les prophetes; et une eglise catholique et apostolique. Je confesse un seul baptesme en la remission des pechiez, et atens la resurrection des mors et la vie du siecle a venir. Amen.

3° Formulaire de la Foi en douze articles, connu sous le titre de *Credo des douze apôtres,* et dont la première rédaction remonte au moins au IVe siècle de notre ère; une rédaction de ce formulaire, en français du XIVe siècle, se trouve dans un petit manuscrit français de format in-4°, mentionné sous le n° 1947, dans le XIXe Catalogue de M. Edwin Tross, et récemment ac-

quis par la Bibliothèque impériale, où il porte maintenant le n° 5144 du Supplément français.

(Encre rouge.) LI DOUZE ARTICLE.

C]e sont li article de la foy chrestiene [1] que chascuns chrestiens doit croire fermement, car autrement il ne puet estre saus pius que il at san et discretion et raison, et sont XII selonc le nombre des XII apostres qui les estaublirent a tenir et a garder a touz ceaus qui vuelent estre sauvei, dont li premiers apartient au pere, li VII[2] au fil et li IIII[3] au saint esperit. Car c'est li fondemens de la foy, croire en la sainte trinitey, c'est ou pere et ou fil et ou saint esperit, un deu en trois persones. Tuit cist article sont contenu [au] Credo que li XII apostre firent, dont chascun i mist le sien. Li premiers (*sic*).

L]i premiers est tex. Je croi en Deu le pere tout poissant le creator dou ciel et de la terre. Cest article mist sainz Pieres.

L]i secons apartient au fil selonc sa deitei, c'est a dire en ce que il est Deus et est tex. Je croy en Jhesu Crist nostre signeur fil Deu le pere et en ce doit on croire et entendre que il est samblans et egaus au pere en toutes choses qui appartienent a la deitei, et est une mismes chose avec le pere, fors la persone qui est autre que la persone dou pere. Cest article mist sains Jehans evvangelistes.

L]i tiers articles et li quins qui s'ensuent aprés apartienent au fil selonc lumanitei, c'est a dire celonc ce que il est hons mortex, dont au tiers article est contenu qu'il fut conseus dou saint esperit et nez de la virge Marie; cest a entendre que il fut conceus par luevre dou saint esperit non mie pour luevre dome et que la virge Marie demorat toutjors virge et avant et apres. Cest article i mist sainz Jaicques li freres saint Jehan.

L]i quars articles apartient a sa passion, c'est a dire que il soffri desouz Ponce Pylaite qui estoit payens et juges en celi tens en Iherusalem de par les Romains; desouz celi juge fu jugiez Jhesu Criz a tors a la requeste des tres fellons juis et crucefiez et mors et mis ou sepulcre. Cest article mist sainz Andreus.

[1] La premiëre syllabe du mot, ici et dans la ligne suivante, est représentée par le monogramme grec de Χριστός, c'est-à-dire par XP. Le reste est selon l'orthographe et l'écriture latines.

[2] Grattage. On distingue dessous ce qui serait VII ou *sept*.

[3] La quatriéme barre à droite, descendant un peu au-dessous de la ligne, a été grattée.

L]i quins artícles est tex que il descendi en enfer apres sa mort pour traire et delivrer denqui les ames des sains peres et touz ceus qui des le commencement dou monde morurent en vraie foy et en esperance que il seroient sauvei par lui; car par le pechie dou premier pere covenoit que tuit descendessent en enfer et lai atendoient li bon en certainne esperance que Jhesu Criz li fix Deu les vanroit delivrei selonc ce que il avoit promis par ces prophetes, et pour ceste raison volt il apres sa mort descendre en enfer, c'est a entendre en cele partie ou estoient li saint, non mic en cele partie ou estoient li dampnei qui estoient mort en lor pechiez et en lor mescreance; iceuls n'entroist il mies, car il sont dampnei perduraublement. Cest article i mist sainz Phelippes.

L]i seisimes articles est de sa resurrection, c'est a savoir que il au tiers jour de sa mort, pour acomplir les escriptures, relevat de mort a vie et s'aparuit a ces deciples et lour prova sa resurrection en molt de menieres par XL jours. Cest article i mist sainz Thomas.

L]i septimes articles est que, au quarantisme jour de sa resurrection, quant il ot maingie avec ces deciples, devant aus apartement il monta ou ciel, c'est a dire sor toz les cielz, c'est desus toutes creatures que est uns cielz, dusque a la destre Deu le pere ou il se siet. Cést article i mist sainz Bertremex.

L]i utimes articles est que il vanra au jor dou jugement jugier les mors et les vis, les bons et les mavais et randera a chascun celonc ce qu'il aura deservi en cest ciecle. Se finit li article qui apartienent au fil. Cest article i mist sainz Matheus li evvangelistes.

L]i novimes articles et li III darrien apartiennent au saint esperit, et est li novimes tex. Je croi ou saint esperit. Cist articles quiert que je croie que li sainz esperiz est li dons et li amours dou pere et dou fil, dont nous vient toz li biens de grace, et que il est uns mismes dex une mismes chose avec le pere et le fil, fors la persone qui est autre que la persone dou pere et dou fil. Cest article i mist sainz Jaicques li freres saint Symon et Jude.

L]i desimes articles est tex. Je croi sainte Esglise generaul et la Commune des sainz, c'est a dire la compaignie de touz les sainz et de toz les prodomes qui sont et seront jusque a la fin ou monde et furent des le comancemant ensamble en la foi Jhesu Crist; et en cest article sont contenu et entandu li VII sacrement qui sont en sainte Esglise, cest a savoir baptasmes, confirmations, li sacremens de lautel, ordre, mariages, confessions, la sainte et la darriene onctions. Cest article i mist sainz Symons.

L]i onzimes articles est croire remission des pechiez que Dex done par la vertu des sainz sacremens qui sont en sainte Esglise. Cest article i mist sainz Judas qui fut freres saint Symon, non mie cil qui trai nostre Signor.

L]i douzimes articles est croire la generaul resurrection des cors et la vie perdurauble, c'est la gloire de paradix que Dex donra a cex qui deserviront par foi et par bones euvres. Cis articles done a entandre son contraire, c'est poine perdurauble que Deus a aparilliee au dampnez. Cis articles doit estre entendus en tel meniere que chascuns, soit boens soit mavais, serat au jour dou jugement resuscites de mort a vie en son propre cors et en ame et serat jugies selonc ce que il aura deservi en ceste vie, et por ce seront li bon a cest jor glorifie en cors et en ame. Cest article i mist saint Mathies.

4° *Les douze articles de la Foy* se trouvent à la suite d'ùn beau livre d'Heures, du format in-12, en latin, dans le manuscrit n° 1373 de la même Bibliothèque. C'est une quatrième rédaction, qui paraît dénuée de tout caractère canonique; elle ne remonte guère au delà des premières années du XV^e^ siècle.

LES DOUZE ARTICLES DE LA FOY.

Je croy en Dieu le pere tout-puissant, createur du ciel et de la terre : et en Jesus Christ son filz ung seul nostre seigneur : qui fut conceu du sainct esperit ne de la vierge Marie, souffrit dessoubz Ponce Pylate, fut crucifie mort et ensevely : descendit es enfers : le tiers jours resuscita de mort et monta es cieulx : se siet a la dextre de Dieu le pere tout-puissant; en après viendra jugier les vifz et les mors. Amen.

Je croy au sainct esprit, la saincte eglise catholique, la communion des sainctz, la remission des pechiez, la resurrection de la chair, la vie eternelle. Amen.

L'article de la foy actuel et theologal pour avoir paradis :

Je croy en Dieu le pere tout-puissant, qui a cree le ciel et la terre a son plaisir : lequel est le pere et le filz et le saint esperit, qui sont troys personnes en une essence. Je croy en Jesus son filz qui est la seconde personne de la trinité, lequel fut conceu dedans le ventre de la vierge Marie de par le benoist saint esperit : et fut ne au jour de noel.

Je croy qu'il fut crucifie en l'arbre de la croix et mourut par Ponce Pylate et puis mys en sepulture et est descendu aux enfers.

Je croy que au tiers jour il resuscita et croy qu'il monta es cieulx et se siet a la dextre de Dieu son pere, et son royaulme est infiny.

Je croy qu'il viendra juger les vifz et lez mors.

Je croy la mission du benoist saint esperit qui est la tierce personne de la trinite et est vivifiant.

Je croy a saincte eglise et croy ce qu'elle croyt et contient, qui est leglise universelle de chretiente et catholique de tout le monde.

Je croy que tous les saintz sont en paradis et communiquent ensemble.

Je croy que tout le monde resuscitera.

Je croy en la remission des pechiez.

Je croy que en ma mesmes chair et chacun en icelle verra Dieu face a face au grand jour du jugement.

Je croy que les saulvez vivront eternellement. Amen.

Le n° 1403 de la Bibliothèque impériale contient aussi, après les prières en latin, quelques pages de prières françaises; mais aucune de ces pièces n'est, à proprement dire, une traduction du *Credo*.

Au reste, quand des recherches heureuses parmi les manuscrits de Paris, ou dans les bibliothèques de la province et de l'étranger, devraient augmenter le nombre de ces traductions, celle que nous offre, en caractères grecs, le n° 2408 demeurerait encore une des plus anciennes, et, par conséquent, une des plus dignes d'être étudiées avec attention au point de vue du langage. Il serait intéressant de déterminer auquel des dialectes néo-latins appartient, à proprement dire, la langue de ce document. Par malheur, la chose est aussi difficile qu'elle est désirable. Un document fort court, dont il ne nous est resté qu'une copie, et une copie incorrecte, ne peut guère autoriser, à cet égard, que des conjectures.

M. Raynouard soutenait jadis que de la décomposition du latin s'était formée d'abord une seule langue romane, diversifiée plus tard par le génie, de plus en plus distinct, des natio-

nalités modernes. Si une telle hypothèse pouvait se soutenir, ce serait assurément à l'aide de documents comme celui qui nous occupe. Le nom de *langue latinique,* appliqué par le rédacteur byzantin à son texte roman du *Credo,* conviendrait bien à cette langue commune de tous les peuples d'origine latine, ou ralliés aux traditions latines par le travail de la civilisation. L'idiome que nous offre cette traduction n'est décidément ni celui des vieilles poésies populaires de l'Italie, ni celui des troubadours, ni celui de Villehardouin; on y trouve tour à tour des idiotismes qui se rapportent à ces dialectes divers; on y trouve même des expressions purement latines. Il pouvait être également compris, sinon également avoué par un Vénitien, par un Provençal, et par un Français du Nord.

Mais l'hypothèse de M. Raynouard est depuis longtemps abandonnée (27). On s'accorde à reconnaître aujourd'hui que la corruption du latin a fait naître d'abord des dialectes infiniment divers selon les lieux et les races, et selon les nuances de civilisation ou de barbarie qui distinguent, au moyen âge, les nations de l'Occident chrétien; on ne dispute plus que sur le nombre de ces dialectes et sur les causes de leur simplification progressive. D'ailleurs, au temps de saint Louis, où nous reporte notre document, la variété des langues romanes est trop apparente pour soulever le moindre doute. Toutefois, dans une réunion comme celle des Croisés en 1204, sous les murs de Constantinople, les dialectes romans, si semblables entre eux par leur origine et par leur physionomie générale, devaient, grâce à leur rapprochement journalier, tendre un peu à se mêler et à se confondre. Les soldats de Dandolo, ceux de Baudoin et du sénéchal de Champagne, sans cesse appelés au même service militaire, dans le camp ou à la brèche, s'entr'aidant chaque jour pour les mille besoins de la vie commune, avaient dû se

faire comme un patois de circonstance, et c'est ce patois que je reconnaîtrais volontiers dans le *roman* de notre traducteur du Symbole (28). Au moins, est-il impossible de voir dans son travail l'œuvre d'un savant ou celle d'un interprète officiel.

Si l'humiliante formalité de l'abjuration, que les Croisés imposaient à l'empereur, fut jamais accomplie, tout induit à penser qu'elle exigea la rédaction de formulaires bilingues, et que les Latins ne se contentèrent pas d'entendre réciter en grec l'acte d'union des deux églises. Mais alors c'est le latin même, la langue de l'Église romaine, qui dut servir à la traduction du Symbole. Déjà le pape Léon III avait fait graver sur deux écussons circulaires, suspendus aux parois de l'église Saint-Pierre, un texte grec et un texte latin du Symbole de Nicée (29). Les clercs et les dignitaires ecclésiastiques, qui accompagnaient les conquérants de Constantinople, pouvaient facilement préparer la double rédaction nécessaire pour l'abjuration du prince et du clergé grecs; ils pouvaient prendre acte de l'accomplissement de cette formalité. Ainsi le document que nous avons sous les yeux ne saurait être une pièce officielle; mais, pour n'être qu'un essai grossier de version en langue vulgaire, il ne perd pas toute valeur historique ni tout intérêt.

On connaît plus d'un manuscrit où le copiste a naïvement altéré, par des formes particulières à sa propre langue, le style de l'original qu'il copiait; c'est de cette manière que, chez les anciens, le dorisme sicilien des écrits d'Archimède s'est peu à peu effacé, sous la main des scribes, pour faire place aux formes du dialecte attique, ou même du dialecte commun; c'est de même que, chez nous, au moyen âge, le texte de Froissard s'empreignait, sous la plume d'un copiste champenois, des idiotismes de la Champagne. Pour prendre un exemple qui se rapporte de plus près encore à notre version romane

du Symbole, on possède une rédaction vénitienne de la *Chanson de Roncevaux*, dans laquelle beaucoup d'italianismes se mêlent au vieux français (30). Mais le caractère hybride de notre version du Symbole semble devoir s'expliquer autrement. Le premier Grec qui l'a écrite n'a pu faire lui-même ce mélange de diverses formes dialectiques. A moins qu'il n'ait eu sous les yeux, chose peu probable, une copie de quelque version romane transcrite par un Italien, ou une copie de quelque version italienne transcrite par un Français, il faut reconnaître que le Grec, auteur de la rédaction primitive, a tout simplement recueilli de la bouche d'un Franc ce spécimen du patois informe qui se parlait dans le camp des Croisés; et c'est par là surtout que ce document se recommande à notre attention; il nous aide à compléter, par un trait nouveau et piquant, cette vive image de l'armée conquérante, que nous nous formons en comparant le récit honnête et sincère de Villehardouin avec les descriptions emphatiques et passionnées de Nicétas.

Peut-être, d'ailleurs, le document que nous faisons connaître s'éclairera-t-il un jour, par la découverte d'autres documents analogues. Voici du moins un fait qui semble, à cet égard, autoriser nos espérances. Le manuscrit 2570 de la bibliothèque d'Avranches, manuscrit contenant des œuvres de Boèce et de Bède, et que M. Ravaisson (31) croit pouvoir être d'origine lombarde, se termine par une sorte de petit thème grec, où des mots, presque tous grecs-modernes, écrits en caractères latins, sont placés sous les mots latins correspondants; nous y ajouterons, en le reproduisant ci-dessous, une transcription en caractères grecs :

da	mihi	panem,	da	mihi	piscem	et	caseum	et	carnem
dos	*me*	*psomi*,	*dos*	*me*	*opsarin*	*ke*	*tyryn*	*ke*	*kreas*
δός	μοι	ψωμί,	δός	μοι (32)	ὀψάριν	καὶ	τύρυν (l. τύρον)	καὶ	κρέας

et faba et poma, da mihi bibere vinum et aquam et lac,
ke fava ke myla (33), *dos mi piin inari ke neron ke galan,*
καὶ φάβα καὶ μῦλα (l. *μῆλα*), *δός μοι πιεῖν οἰνάρι καὶ νερὸν καὶ γάλαν,*

manduca libenter, bibe , sede hic, loquere
fage meta charas, pie meta charas (34), *cathison ode, syntichon*
φάγε μετὰ χαρᾶς, πίε μετὰ χαρᾶς, κάθισον ὧδε, σύντυχόν

mecum, surge, aula, domus, baculus,
my, egyry, ykos, spiti, rabdin,
μυ (l. *μοι*), *ἐγύρυ* (l. *ἐγείρει*), *ὖκος* (l. *οἶκος*), *σπίτι, ῥαβδίν,*

vestimentum, lectus, equus, boves, ovis, agnus,
imati, crevati, yppos, voyoa, provato, amnos,
ἱμάτι, κρεβάτι, ὕππος (l. *ἵππος*), *βοΐδι* (?), *πρόβατο, ἀμνὸς*

Dei, vulgo.
tu theu, arni.
τοῦ Θεοῦ, ἀρνί.

A voir ce singulier recueil de phrases et de mots en deux langues, ne dirait-on pas l'extrait d'un manuel de conversation, écrit pour l'usage de quelque clerc qui allait visiter l'Orient? Le manuscrit d'Avranches est du XI^e^ siècle; c'est précisément l'époque de ces pieux pèlerinages qui enflammèrent si vivement la foi des chrétiens d'Occident, et qui préparèrent les croisades. En Italie surtout, où les républiques maritimes, par leur commerce et par leur esprit d'aventureuse ambition, entretenaient avec l'Orient des relations continuelles, bien des gens avaient besoin de savoir un peu de grec, et il leur était facile d'en apprendre le peu dont ils avaient besoin (35). Or, le grec que l'on vient de lire n'appartient absolument ni à la langue populaire ni à la langue savante. Autant qu'il est permis d'affirmer, sur un sujet où nous avons si peu de documents authentiques, le style de ce petit lexique n'aurait satisfait ni les

lettrés d'un monastère ou d'une grande ville, ni les paysans de l'Attique ou les montagnards de la Morée. *Psomi, opsarin* ou *opsari,* sont de vrais mots romaïques. D'un autre côté, *vinum* est traduit par *inari, οἰνάρι*, abrégé de *οἰνάριον*, qu'on trouve déjà dans les anciens auteurs, tandis que le nom moderne et vulgaire du vin est *κρασί*, pour *κρασίον*, dérivé de *κεράννυμι.* Le mot *equus* est traduit par *ypos* (*hippos, ἵππος*), tandis que, depuis fort longtemps déjà, le peuple, en Grèce, disait *ἄλογον* pour *un cheval: ἄλογον* se trouve plusieurs fois avec ce sens dans une dépêche militaire de l'empereur Héraclius (36). Bien plus, à la fin de ce petit thème grec, le traducteur rapproche expressément le grec ancien et le moderne; après avoir traduit *agnus Dei* par *amnos tu Theu,* on a vu qu'il ajoute *vulgo arni,* opposant ainsi au mot *ἀμνός*, qu'il trouvait dans l'Évangile et qui est usité aussi chez les écrivains classiques, le mot *ἀρνί* pour *ἀρνίον*, son synonyme dans la langue populaire. Mais ce langage bigarré, ce jargon demi-savant, demi-barbare, suffisait sans doute au négociant vénitien ou au chef de bande qui traversait des pays habités par les Grecs. Muni de son léger bagage d'érudition, il pouvait converser avec le prêtre ou le soldat grec, comprendre, au besoin, le Symbole de la foi rédigé dans la langue de Photius, et en essayer même une traduction en langue vulgaire. Qui sait, enfin, si quelque savant de cette famille ne serait pas l'auteur de la traduction du *Credo* que nous venons de faire connaître? Quoi qu'il en soit, nos observations sur ce sujet pourront engager les paléographes à recueillir avec soin dans les manuscrits, où, en général, ils tiennent peu de place et attirent peu l'attention, les petits documents bilingues du genre de ceux qu'on vient de lire. L'histoire, et particulièrement l'histoire des langues, y trouvent à recueillir d'utiles renseignements. Quelques-uns de

ces documents, d'ailleurs, remontent peut-être à une époque bien voisine de l'antiquité, et nous aideraient d'autant mieux à renouer la chaîne, si souvent brisée, qui unit les langues modernes aux langues anciennes dont elles descendent. J'en citerai, par anticipation, un exemple qui bientôt sera mieux connu de l'Académie. Un feuillet de papyrus, faisant partie de notre collection nationale, et, par conséquent, destiné à figurer dans le recueil que publie, en ce moment, notre confrère M. Brunet de Presle, le papyrus n° 4 dans l'ordre fixé par M. Letronne, contient une liste de mots latins et de petites phrases latines, accompagnés de leur traduction grecque en caractères latins. Combien de tels morceaux, si nous en possédions un plus grand nombre, et de plus corrects que n'est le papyrus du Louvre, jetteraient de lumière sur le seul problème, déjà tant de fois discuté, de la prononciation du grec ancien! Combien ils pourraient nous apporter de témoignages imprévus sur les rapports de deux langues, qui, sorties d'une origine commune, vécurent longtemps en si nécessaire intimité! L'histoire politique elle-même se complète et s'éclaire par celle de ces luttes et de ces alliances d'idiomes, qui préparent, sur les ruines des anciennes nationalités, l'avénement d'un idiome et d'un génie nouveaux.

NOTES.

(1) On sait que depuis longtemps les Grecs de Byzance s'appelaient Ῥωμαῖοι. C'est donc leur langue qui est désignée ici par le mot *romaïque;* la langue *latinique* est celle des Latins ou des Croisés français, italiens ou autres, qui prirent Constantinople en 1204.

(2) Peut-être faudrait-il ici *χρέντω*, pour que le son *d* fût exprimé par

ντ, comme dans *αϊντέω*, pour *a in* (*un*) *Deo*. Mais on trouvera plus bas d'autres exemples de l'infidélité du copiste à cette règle de transcription.

(3) Le mot est ainsi altéré, dans le manuscrit, pour *δμνηποτάντε*, avec omission de la finale *μ*, dont le son était presque effacé dans la prononciation. Du reste, comme dans *πάτρεμ*, pour *πατέρα*, c'est un mot purement latin qui répond au mot grec. Dans une prière de l'Église, si familière à tous les chrétiens, même illettrés, une telle substitution est assez naturelle.

(4) Plus bas, le même mot grec sera traduit par *sinioué* (*seniorem*), forme romane et plus populaire; mais, ici encore, le mot latin *dominas* devait être aussi facilement compris que le mot néo-latin.

(5) *Abaounte*, pour *avant*, de *ab ante*. De même, plus bas, le son de l'*a* est allongé dans *vainaont*, pour *venant*, qui traduit *ἐρχόμενον*.

(6) Leçon certaine, mais qui paraît corrompue. (Cf. ci-dessous, note 18.)

(7) *παρή* est probablement pour *παρχή*, *par qui*. Le *κ* et le *η* sont sujets à se confondre dans l'écriture de ce temps. (Voyez Bast, *Comment. palæogr.* à la suite du Grégoire de Corinthe, éd. 1811, p. 716 et 721.) La ressemblance des deux lettres aura induit le copiste inattentif à n'écrire que l'une des deux.

(8) Probablement pour *e se souterra*, « fut enseveli, » forme analogue à *se omanita* et *s'empena*, qui traduisent aussi, dans ce texte, des participes de l'aoriste grec.

(9) Ce changement du *g* dans *vergiene*, et du *j* dans *tziour*, en un *z* plus ou moins renforcé, c'est-à-dire de la gutturale en une sifflante, semble montrer, dans la langue de l'auteur, l'influence du dialecte vénitien; or les Vénitiens étaient nombreux dans la croisade de 1204. Au reste, le son du *j* latin paraît avoir tendu de bonne heure à se confondre avec celui du *z;* car on trouve déjà ZOYΛIAE, pour IVLIAE, dans une inscription païenne de Rome (*Corpas Inscr. græc.* n° 6710). De même, KOZOYΓEI est pour COIVGI ou *conjugi*, n° 6728; KOZOYC est pour le génitif CVIVS (archaïque *quoius*), n° 5870. Plusieurs inscriptions chrétiennes offrent ZESVS pour IESVS. (Voyez Boldetti, p. 194, 205, 208, 266.)

(10) *Syncloun* paraît être une altération de *secundum*, encore défigurée par la transcription grecque. (Voyez Burguy, *Grammaire de la langue d'oïl*, t. II, p. 364-365.)

(11) *Ao* pour *au*, ou pour *auls*, en ne tenant compte que des voyelles qui se prononçaient.

(12) *Ta ki* est pour *ντα κι* = *da ki, de qui.* (Voir plus haut la note 2.)

(13) *νεατέ*, pour *ρεατέ*, *reaté-realté*, royauté, par suite de la confusion du *ν* et du *ρ*, confusion fréquente dans le grec oncial de cette époque. (Voyez Bast, *Comment. palæogr.* p. 726, 731, etc., et comparez plus bas, note 19.)

(14) *E vie fastem*, transcription grossièrement altérée de *vivificantem* ou *vivifacientem*. On a déjà vu plus haut, par exemple, dans *σίελς*, pour *ciels*, le *c* latin transcrit par le *σ* grec.

(15) En français : « Ces deux mots sont le blasphème des Latins. Ils peuvent dire : *qui* [*procède*] *du père*, et omettre *du fils;* mais, en vrais héritiers de l'Imprécation, il disent : *qui procède du père et du fils*. Pour nous, conformément à l'orthodoxie, nous renversons leur blasphème, et nous disons : *qui procède du père*, ce qui, dans la langue des Latins, s'exprime par *saneist.* »

(16) Dans ce passage, la particule *σὺν* se trouve trois fois traduite par *antre* ou *entre* (de *intra?*), qui, en effet, avait, dans le vieux français, le sens de *conjointement, ensemble, avec.* (Voyez Burguy, *Grammaire de la langue d'oïl*, t. II, p. 353.)

(17) Comparez ici la forme italienne *chiesa*, beaucoup plus éloignée de *ecclesia* que ne l'est la forme usitée dans les dialectes néo-latins du nord de l'Europe.

(18) *Ezachi*, altération du verbe roman *jequi* ou *jaqui*, pour (*je*) *confesse*, usité plus tard, et qu'on trouve (ci-dessus, p. 13) dans une rédaction du *Credo* appartenant au XIV^e^ siècle. *Zi* est probablement pour *ji* ou *je*, pronom de la première personne. Au reste, l'altération que je signale ici,

prouve une fois de plus que ce texte du Symbole bilingue ne nous est parvenu que de seconde main. (Sur le verbe en question, voy. de Chevallet, *Origine de la langue fr.* I, p. 550, et Diez, *Lexicon Etym. ling. rom.* p. 167, au mot *Gecchire.*)

(19) Ῥεσενσίουν est probablement pour *ῥεσερσίουν*, par le changement du *ρ* en *ν*, dont nous avons déjà relevé plus haut un exemple. (Voy. note 13.) On aurait ainsi une contraction grossière, mais encore reconnaissable, du mot *resurrection*, en grec *ἀνδστασις.*

(20) Sur cette leçon, remplacée, dans la Vulgate, par *supersubstantialis*, consultez M. B. de Xivrey, *Étude sur le texte et le style du Nouveau Testament* (Paris, 1856), p. 23 et suiv.

(21) Remarquez avec quelle indifférence l'*m* est ajoutée plus haut, dans *touam*, pour *tua*, et supprimée ici dans *tentetzione*, pour *tentationem*. Cela tient évidemment à ce que le son de ces consonnes finales était peu sensible à l'oreille. (Voyez ci-dessus, note 3.) Le phénomène que nous offre, à cet égard, la décadence du Latin, se retrouve dans les plus anciens monuments de cette langue, par exemple, dans les épitaphes des Scipions. L'orthographe qui *n'est pas encore* réglée par les grammairiens et celle *qui ne l'est plus* admettent les mêmes irrégularités. (Voyez mes *Latini sermonis vetustioris Reliquiæ*, p. 100, 104, 305, 208, note; et Edmond Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, I, p. 36, 74, 115, 135, etc.) Quintilien (*Instit. or.* IX, 4, §§ 39 et 40) indique déjà combien, de son temps, la prononciation de l'*m* finale était sourde et peu sensible en latin.

(22) On ne s'explique guère, dans ce second document, l'attention que met le copiste à rendre le *t* latin par un *θ* grec, qui certainement n'avait pas le même son. Mais c'est là un usage fort commun, au moyen âge, dans les transcriptions du latin en lettres grecques que renferment les manuscrits latins. Pour n'en citer que deux exemples, le copiste du manuscrit de Saint-Germain n° 17, qui affecte d'employer souvent l'alphabet grec, écrit *καριθαθῆ* pour *caritatem*, et autres semblables. Le manuscrit du même fonds n° 320 se termine par un *explicit* ainsi transcrit : *ηχπλνσνθ*. On trouvera des exemples analogues dans l'épigraphie de la décadence. (Voyez Olivieri, *Marmora Pisaur.* n° CLXXI, p. 69; Marini, *Papiri diplom.* n° 110, p. 170.)

(23) Voyez l'*Histoire de Photius*, par M. l'abbé Jager, livre IX, et surtout p. 354-357.

(24) Nicétas Choniates, livre III, p. 348, éd. du Louvre, énumérant les concessions promises par le jeune Alexis Comnène à ses trop puissants alliés, ajoute : Τὸ δὲ μεῖζον καὶ ἀτοπώτατον, παρεκτροπὴν πίστεως ὁποία τοῖς Λατίνοις ἀσπάζεται καὶ τῶν τοῦ Παπᾶ προνομίων καινισμόν, μετάθεσίν τε καὶ μεταποίησιν τῶν παλαιῶν Ῥωμαίοις ἐθῶν συγκατέθετο. — « Tout premiers mettre tout votre empire en l'obedience de Rome, » dit à l'empereur le messager des Croisés, dans Villehardouin, *Conqueste de Constantinoble*, § 87. (Cf. Michaud, *Histoire des Croisades*, t. III, p. 141.)

(25) On les trouve énumérées et transcrites dans Bingham, *Origines ecclesiasticæ*, X, 4, vol. III, p. 335 et suiv. ed. 1840.

(26) P. 2, on lit: « Frere Henri li tynois qui mout fu grant clers dist que nus ne pooit estre saus se il ne sauoit son Credo et se pour esmouoir les gens acroire ce de quoi il ne se pooient soffar (?) fisie premiers faire ceste euvre en Acre apres ce que li frere le roi en fussent venuz et deuant que li roi alast fermer la cite de Cesaire en Palestine. »

(27) Entre autres réfutations de cette opinion, voyez celle de M. Ampère, *Formation de la langue française*, chap. III, p. 23-34; le tome II des Leçons de M. Fauriel sur Dante et les origines de la litt. italienne, leçons publiées par M. J. Mohl; l'*Introdaction* de M. Édel. du Méril à son édition de *Floire et Blanceflor* (Paris, 1856), p. CCXXI et suiv.

(28) Aujourd'hui encore, dans les Échelles du Levant, les marins et les ouvriers des ports, venus, dit-on, de tous les pays, pratiquent naturellement et sans recherche une langue à leur usage, grossier mélange où l'italien, le grec et le français entrent pour des parts inégales : c'est ce qu'on appelle la langue des *Francs* ou la langue *franque*, qui n'a jamais eu, que je sache, ni grammaire ni dictionnaire, et qui, en effet, ne méritait guère cet honneur. Il serait curieux pour nous d'avoir retrouvé un monument de cette étrange langue, qui en fît remonter l'existence jusqu'à la première moitié du XIII^e^ siècle.

(29) Labbe, *Concilia*, t. VII, p. 1198, cité par l'abbé Jager, *Histoire de Photius*, p. 356.

(30) M. Génin en a publié des fragments à la suite de son édition de la *Chanson de Roncevaux*, p. 503-536.

(31) *Rapport sur les bibliothèques des départements de l'Oaest*, p. 116-118. — C'est à mon ami et confrère M. Ernest Renan, que je dois la connaissance du texte bilingue qu'on va lire; c'est à lui que j'en dois la copie.

(32) La transcription de la diphthongue grecque $\overline{oι}$ par *e* est insolite, mais non sans exemple. Une inscription, moitié latine, moitié grecque, en lettres latines, publiée par Fabretti, c. VI, p. 465, n° 19 (*Corpus Inscr. græc.* n° 6717), offre les mots *δοίη σοι*, écrits *doe se*. (Cf. *Corpus*, n° 6562.)

(33) Μῦλα est pour *μῆλα*, par une faute d'orthographe très-fréquente dans les manuscrits de cette époque. — L'itacisme a produit de même, plus bas, *σύντιχον*, pour *σύντυχον*; *ὖκος*, pour *οἶκος*, etc. — On remarquera aussi de quelle façon tout arbitraire le *ν* est tour à tour ajouté ou retranché à la terminaison des noms.

(34) La copie de M. Renan ne porte aucune traduction pour cette répétition des deux mots *μετὰ χαρᾶς*.

(35) On retrouve dans les romans en vieux français des traces de cette connaissance superficielle et populaire de la langue grecque au moyen âge. (Voyez Édel. du Méril, *Introduction* à l'édition de *Floire et Blanceflor*, p. CXCVII et suivantes.)

(36) *Chronicon paschale*, p. 400, éd. du Louvre, plusieurs exemples; p. 401 A : *Ἵνα κἂν $\overline{ζ}$ ἄλογα λόγῳ τῶν προσβευτῶν εὐτρεπίσῃ.*
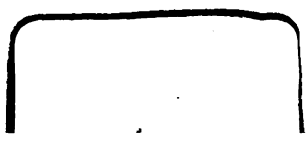
FIN.